### Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 DECEMBRE 2020

Date de Convocation: 09 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 19 H 00, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions, à huis clos (mesures covid), sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mmes GIRARD Caroline, MAIRE Blandine.

MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy, LEVOIR

Stéphane, MAGNIER Christophe, SOMAZZI Laurent,

SUEUR Charles, VANDOOLAEGHE Cédric.

<u>Etait absent non excusé</u>: M. GADRÉ Roger.

#### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2020

Lecture du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2020. Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

### <u>COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER – ELECTION</u> <u>PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE DEUX PROPRIETAIRES TITULAIRES ET D'UN</u> <u>PROPRIETAIRE SUPPLEANT – OPERATION BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT</u>

Monsieur le maire fait connaître que par lettre du 27 juillet 2020, le Président du Conseil départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la Commission intercommunale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 27 novembre 2020, soit plus de quinze jours avant ce jour ainsi qu'au panneau d'information extérieur dans la commune ce même jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : MM. DEHOSTINGUE Michel, VANDOOLAEGHE Noël et Mme BESENCOURT Michelle, qui sont de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Se portent en outre candidats, en séance, les conseillers municipaux ci-après : M. GRIMAUX Mickaël, qui remplit les conditions d'éligibilités rappelées ci-dessus.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée: MM. DEHOSTINGUE Michel, VANDOOLAEGHE Noël, GRIMAUX Mickaël et Mme BESENCOURT Michelle. Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de dix, la majorité requise est de six voix.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- M. GRIMAUX Mickaël : 10 voix Maire de Bovelles représentant la commune de BOVELLES
- M. DEHOSTINGUE Michel: 10 voix Titulaire
- M. VANDOOLAEGHE Noël: 10 voix Titulaire
- Mme BESENCOURT Michelle : 10 voix Suppléante

### <u>DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLEROSES</u> EN PLAQUES (AFSEP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie, une demande de subvention de la part de l'Association Française des Sclérosés En Plaques. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas allouer de subvention, aucun budget n'étant attribué pour ces dépenses, et de ne pas donner suite à cette demande.

# TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES ET REMISE EN ETAT DU MECANISME DE SONNERIE ET PROGRAMMATION DE L'EGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - GRANDES PRIORITES 2020

Monsieur le maire fait connaître au conseil municipal la problématique qui a endommagé le mécanisme électrique de l'horloge, ainsi que la programmation du tintement des cloches de l'église. Un court-circuit est à l'origine de cette panne qui a engendrée une mise hors service du tableau électrique, du mécanisme de tintement et du système de programmation. La remise en fonction et le remplacement des diverses pièces (tableau électrique, programmateur, marteaux) ainsi que la mise aux normes électriques ont fait l'objet d'un chiffrage par la société Bodet Campanaire.

Un devis a été réalisé pour un montant de 7 338.80 € HT, soit 8 806,56 € TTC.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des présents

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL plan de relance et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL: 80% pour un montant de 5 871.04 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propre : 1467.76 € HT

## ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR UNE MISE A DISPOSITION DES ADMINISTRES DE BOVELLES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - GRANDES PRIORITES 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en place de matériel informatique dans cadre de la réduction de la fracture territoriale, le numérique peut participer à une meilleure qualité de vie en permettant de vivre et de travailler partout, notamment dans nos campagnes. La commune de Bovelles voudrait mettre en place une infrastructure informatique au sein de la commune (mairie) afin de pouvoir faciliter le Télétravail, le e-commerce, les démarches en ligne, la formation à distance ou de simples échanges virtuels avec ses proches et pourquoi pas la télémédecine. Cette installation pourrait également servir aux jeunes dans le cadre de la recherche d'emploi, pour un CV, s'inscrire à l'université ou dans un centre d'apprentissage. Des initiations à l'outil informatique pourront être proposées aux habitants petits et grands pour se familiariser avec cet outil et pouvoir être indépendant sur son utilisation. La mise en place d'un vidéoprojecteur avec écran et un système de visioconférence pourrait aider les citoyens en télétravail en cette période de crise

sanitaire mais également à nos aînés pour garder contact avec leur famille lors des confinements successifs que nous avons connus. La fourniture de PC en accès libre pourrait aider l'intégralité de la population pour les démarches administratives comme citées précédemment, tout ceci pour développer un service numérique d'intérêt général, pour un montant de travaux estimé à 10 186.87 € H.T, soit un montant de 12 224.24 € TTC.

Cette somme correspond au devis présenté par la Société KONICA MINOLTA et MANUTAN COLLECTIVITES.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL – grandes priorités et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DSIL: 8 149.49 € HT

- Part communale : 2 444.84 € TTC

PROJET D'ACHAT DE DEFIBRILLATEURS AUTOMATISES EXTERNES (DAE):

SALLE POLYVALENTE – MAIRIE – ECOLE – BIBLIOTHEQUE: DEMANDES DE

SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

LOCAL – GRANDES PRIORITES 2020 et AU TITRE DE LA DOTATION

D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) conformément à la loi n°2018-527 du 28 juin 2018 avec l'obligation pour les collectivités d'équiper certains ERP de catégorie 5 de ces appareils à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Le montant de cet achat correspond au devis de la société Manutan Collectivités pour un montant estimé à 4 279 € HT soit 5 134,80 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des présents,

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DSIL et au titre de la DETR, et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 40% pour un montant de 1 711.60  $\in$  HT Subvention Etat DSIL : 40% pour un montant de 1 711.60  $\in$  HT

Part revenant au maître d'ouvrage : Fonds propre : 1 026.96 € TTC

## <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR L'ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR L'ECOLE DE BOVELLES</u>

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'achat d'un photocopieur multifonction pour remplacer celui de l'école qui date de 2008 et pour lequel nous ne trouvons plus de pièces de remplacement pour le réparer et remettre en fonction malgré l'intervention de techniciens et qui est indispensable au fonctionnement de la classe équipée du numérique.

Le montant de cet achat correspond au devis de la société Konica Minolta pour un montant estimé à 3500 € HT soit 4 200,00 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des présents,

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

3

Subvention Etat DETR : 40% pour un montant de 1 400 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propre : 2 520 € TTC

## <u>DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE POUR L'ECOLE DE BOVELLES</u>

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de remplacement du mobilier scolaire de l'école LOUIS PERGAUD qui est vétuste (début des années 1990) et qui dans le contexte sanitaire actuel n'est pas adapté de part ces tables doubles fixes. Monsieur le maire propose d'acheter des tables individuelles évolutives avec l'âge selon le niveau de classe que peut accueillir l'école (du CP au CM2) mais également pour des enfants à mobilité réduite.

Le montant de cet achat correspond au devis de la société Manutan Collectivités pour un montant estimé à 6 485.11 € HT, soit 7 782, 13 € TTC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité des présents,

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 40% pour un montant de 2 594.04 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage :

Fonds propre : 4 669.27 € TTC

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### \* Mobilier salle de Conseil (table):

Monsieur le Maire présente un devis de réparation de la table actuelle du conseil et un second concernant un achat. Après réflexion, le Conseil Municipal décide d'opter pour l'achat d'une table pour un montant de 1 774,00 € à la Société De Cicco Agencement à BEAUQUESNE.

### \* Concert de Jazz:

Une manifestation culturelle sera prévue à l'Eglise de Bovelles, selon les règles sanitaires liées au covid en cours.

Le Maire, Les Adjoints, Les Conseillers,